

# COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
CANTON DE GLEIZE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

---

### PROCÈS-VERBAL

---

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le dix juin, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 3 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Présents :** Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Christèle DEL CAMPO, Michael SAINT-ANDRÉ

**Absents excusés :** P. MEUNIER, R. CHOPIN, C. COSENZA, C. POLIDORI, B. MINET, L. CARVAT

**Absents :** -

**Arrivé(s) en cours de séance :** B. BERERD

**Procuration :** JN. FAVROT, M. SAUVERZAC, C. DEL CAMPO, K. LACROIX

**Nombre de votant :** 15

**Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT :** Maurice CROSO

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h05

#### À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

### I- DÉLIBÉRATIONS

#### **1. N° 2025-21 : DEPARTEMENT DU RHONE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - INSTALLATION D'UN FEU RECOMPENSE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux subventions octroyées au titre des amendes de police ;

Vu la nécessité impérieuse d'améliorer la sécurité routière sur la rue de Louveigné, face aux signalements récurrents de vitesse excessive et aux risques d'accident constatés ;

Vu la notice descriptive des travaux prévoyant l'installation d'un feu récompense destiné à inciter les conducteurs à adapter leur vitesse et améliorer la sécurité des piétons et cyclistes ;

Considérant que le coût total des travaux s'élève à 16 955 € HT ;

Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention d'un montant de 13 564 € auprès du Président du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 afin de financer cette opération ;

**Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide :**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Président du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 ;
- D'APPROUVER le projet de travaux visant l'installation d'un feu récompense sur la rue de Louveigné, conformément à la notice descriptive annexée ;
- DE S'ENGAGER à financer la part communale restante des travaux, soit 3 391 € HT, dans le budget de la commune ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa bonne réalisation.

Arrivée de B. BERERD à 19h30

## 2. N° 2025-22 : Fixation par accord local du nombre et de la répartition des sièges au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) doivent faire l'objet d'une recomposition fixée durant l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Dès 2025, il convient de déterminer la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire entre les 18 communes membres de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône qui sera applicable après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026.

Les dispositions de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que cette composition peut être fixée selon un accord local approuvé par délibérations concordantes :

- des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à FP représentant la moitié de la population totale de l'EPCI ;
- ou de la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à FP représentant les deux tiers de la population totale de l'EPCI.

Dans ces deux hypothèses, cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale, en l'occurrence Villefranche-sur-Saône.

Cet accord local permet de répartir 61 sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, selon les règles fixées par l'article L.5211-6-1, I-2° :

- les sièges seront répartis en fonction de la population municipale de chaque commune ;
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège ;
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale de l'EPCI-FP, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur cet accord local. A défaut d'un tel accord, la répartition de droit commun prévue par l'article L.5211-6-1, I-1° s'appliquerait, et porterait sur un nombre de 50 sièges au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération.

Au plus tard au 31 octobre 2025, les Préfètes du Rhône et de l'Ain fixeront par arrêté inter-préfectoral la composition du Conseil communautaire conformément à l'accord local qui sera conclu ou, à défaut, conformément à la procédure de droit commun.

\*

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de conclure un accord local avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône fixant à 61 le nombre de sièges du Conseil communautaire, répartis de la manière suivante :

Communes membres de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	Population municipale*	Nombre de Conseillers communautaires titulaires
Villefranche-sur-Saône	36 224	27
Gleizé	7 824	6
Jassans-Riottier	6 315	5
Limas	4 749	4
Arnas	4 408	3
Saint-Etienne-des-Oullières	2 236	2
Blacé	1 692	2

Denicé	1 574	2
Le Perréon	1 496	1
Cogny	1 198	1
Vaux-en-Beaujolais	1 153	1
Lacenas	1 029	1
Saint-Julien-sous-Montmelas	936	1
Ville-sur-Jarnioux	820	1
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais	789	1
Rivolet	588	1
Montmelas-Saint-Sorlin	530	1
Saint-Cyr-le-Châtoux	156	1

\* décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant la population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'année 2025

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;
- Le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- L'arrêté inter-préfectoral n° 69-2019-02-04-023 en date du 4 février 2019 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de fixer, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, à 61 le nombre de sièges au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, répartis comme suit :

Communes membres de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	Population municipale*	Nombre de Conseillers communautaires titulaires
Villefranche-sur-Saône	36 224	27
Gleizé	7 824	6
Jassans-Riottier	6 315	5
Limas	4 749	4
Arnas	4 408	3
Saint-Etienne-des-Oullières	2 236	2
Blacé	1 692	2
Denicé	1 574	2
Le Perréon	1 496	1
Cogny	1 198	1
Vaux-en-Beaujolais	1 153	1
Lacenas	1 029	1
Saint-Julien-sous-Montmelas	936	1
Ville-sur-Jarnioux	820	1
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais	789	1
Rivolet	588	1
Montmelas-Saint-Sorlin	530	1
Saint-Cyr-le-Châtoux	156	1

\* décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant la population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'année 2025

### 3. N° 2025-23 : CAVBS - Rapport d'activités 2024

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2024 de la CAVBS (consultable sur le site de L'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône).

## II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### 1. Finances

Comme chaque année, la commune va reverser à l'Etat 18 757 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document de valorisation financière et fiscale 2024 de la commune, établi par le conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Villefranche, Monsieur Richard BIENCOURT :

<b>REPÈRES</b>				
<i>Montant en €/hab</i>	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	676	823	980	920
Charges réelles de fonctionnement	511	660	762	737
CAF (Capacité d'autofinancement) brute	164	163	218	182
CAF (Capacité d'autofinancement) nette	130	96	130	109
Dépense d'équipement	101	487	458	389
Dettes financières	498	604	727	560
Fonds de roulement	1054	578	541	557
Trésorerie	1128	631	595	598
<b>RATIOS</b>				
	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	37.37%	39.95%	40.13%	42.28%
Taux d'épargne	24.31%	20.00%	22.00%	20.00%
Coefficient d'autofinancement courant	0.81	0.88	0.87	0.88
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0.74	0.73	0.74	0.61
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	3.03	3.72	3.33	3.07
Fonds de roulement en jours de charges réelles	752.5	319.49	259.32	275.89
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Montant en €/hab</i>	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	483	514	579	533
Dotations et participations	99	165	236	240
Ventes et autres produits courants non financiers	94	143	163	145
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Montant en €/hab</i>	Commune	Département	Région	National
Charges générales	187	249	276	263
Charges de personnel	232	293	332	329
Charges de gestion courante	87	103	134	130
Charges réelles financières	6	15	18	14
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<i>Montant en €/hab</i>	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	190	64	69	56
Recettes liées aux emprunts	0	111	86	61
Subventions et participations d'équipement reçues	445	118	132	121
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<i>Montant en €/hab</i>	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	101	487	458	389
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	34	68	92	75

La CAF brute correspond à l'excédent financier de la section de fonctionnement au cours d'un même exercice comptable. Elle sert principalement à rembourser le capital des emprunts et les nouveaux investissements de l'année qui suit.

La CAF nette correspond à la CAF brute moins les remboursements en capital des emprunts.

## 2. Bâtiments, salle polyvalente, matériel

- Les travaux de rénovation de la garderie débuteront **dès les vacances d'été**.
- La réfection du sol de la salle polyvalente est programmée **à partir du 15 juillet**. Un problème de chaudière a également été signalé : le ballon d'eau chaude étant percé, l'entreprise de maintenance procédera au remplacement du réservoir.
- Les **ascenseurs de la mairie** et des **deux écoles**, ainsi que les **équipements de l'aire de loisirs**, ont fait l'objet du **contrôle annuel obligatoire**.
- Le cumulus de l'Agence Postale a été remplacé pour un montant de 760 € TTC

## 3. Voirie, sentiers pédestres, cimetière

- Les travaux de réfection de la voirie débuteront le 16 juin au lieu-dit Le Colombier, chemin du Bout du Monde, chemin de la Marbrière et chemin du Touillon, et se poursuivront jusqu'à la mi-août. Le montant total de l'opération s'élève à 280 000 €, intégralement pris en charge par la CAVBS.
- Le fauchage des bords de routes a été effectué.
- L'entretien des sentiers pédestres a également été réalisé.
- Un budget de 15 000 € est prévu par la CAVBS pour effectuer des sondages au niveau des deux ponts endommagés, afin de tester la solidité de leur assise. Les futurs travaux de réparation bénéficieront d'une subvention à hauteur de 65 % de l'Etat.
- Concernant le projet de retournement des cars scolaires au lieu-dit Bout du Monde, un bureau d'étude sera contacté.
- 

## 4. Urbanisme

- CUa, M. Serge PERRÉON, lieu-dit « le Perrin »,
- CUa, M. Gilbert CHETAILLE, lieu-dit « le Télégraphe »,
- DP, M. Louis-Noël CHOPIN, élargissement de la terrasse existante, 198 montée du Perrin,
- DP, EURL RUBAUD Électricité, installation de panneaux photovoltaïques, 506 route de la Creuse,
- DP, M. Serge CHARAVAY, création d'un carport, 125 impasse la Ponsonnière,

M. TACHON et Mme CHOPIN se sont de nouveau présentés chez le notaire. Faute d'acquéreur intéressé, le promoteur SEFI a décidé de se retirer du projet d'aménagement du Centre Bourg fin juillet.

## 5. Employés communaux

- Une **réception du personnel communal** est prévue le **2 juillet**.
- Dans le cadre du remplacement de l'agent technique, la commission de recrutement a **retenu cinq candidatures**. Les entretiens se sont déroulés les **6 et 10 juin**. La décision finale sera communiquée prochainement.
- **Fermetures estivales 2025 :**
  - Mairie : fermée du **11 au 17 août**
  - Médiathèque : fermée du **11 au 24 août**
  - Agence postale communale : fermée du **4 au 17 août**

## 6. Vie scolaire et périscolaire

- Le Conseil des écoles se réunira le 19 juin.
- Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) doivent faire l'objet d'une mise à jour dans les deux écoles.
- À la rentrée de septembre, deux enseignantes seront remplacées à l'école élémentaire et une à l'école maternelle.
- La kermesse scolaire est programmée pour le 14 juin.
- En périscolaire, un départ d'agent est prévu à la rentrée. La commune lancera un recrutement pour assurer l'encadrement de la pause méridienne.
- Des problèmes de discipline ont été relevés à la garderie. Un courrier a été adressé aux familles concernées.

## 7. CCAS - Panier des anciens

- La commission est en cours de réflexion concernant le colis de fin d'année destiné aux aînés.

- La DDT prend en charge le débarras de la maison vétuste située rue Pillet qui débutera à partir du 15 juillet. La circulation sera interdite pendant toute la durée du chantier.
- Lors de l'assemblée générale du 15 mai, M. TACHON a présenté quelques chiffres-clés de l'ADMR :
  - 17 intervenants à domicile,
  - 127 bénéficiaires accompagnés,
  - 15 679 heures de service réalisées.

L'association fait face à des difficultés de recrutement et **cherche activement du personnel**

### 8. Vie associative

- Le Président de la BCP a adressé ses remerciements pour la subvention allouée ainsi que pour la mise à disposition des salles communales.
- Echo de la Vigne : à l'occasion des 100 ans de la fanfare, M. TACHON relance le Conseil municipal afin d'assurer le service du vin d'honneur. Il sollicite dès à présent la confirmation des membres disponibles.
- L'Association des familles dispose désormais d'un nouveau bureau.
- Perréonnaise Basket : le Tournoi de la Pentecôte a dû être annulé en raison d'un manque de participants. L'assemblée générale de l'association se tiendra le 20 juin à la salle polyvalente.
- L'ADEPA organise un concert le 13 juin au Clos de Milly, à Saint-Étienne-des-Oullières.
- Le Comité des fêtes prépare le feu d'artifice de la Vogue du vendredi 4 juillet. M. TACHON et M. FAVROT doivent rencontrer les jeunes pour organiser le bal afin que tout se passe dans les meilleures conditions.
- Le grand concours de boules vétérans se déroulera le 12 juin.
- Le Tour du Beaujolais aura lieu le samedi 14 juin.
- La Nuit des Rosées se tiendra le 12 juillet à la cave coopérative.

### 9. Fleurissement, illuminations

Mme MEUNIER remercie les bénévoles pour les plantations de printemps. Une corvée de nettoyage des massifs sera planifiée courant juin avant le week-end du centenaire de la fanfare.

### 10. Développement durable, patrimoine

- Une enquête menée par la CAVBS sur le compostage collectif a mis en évidence un site d'intérêt potentiel au restaurant scolaire. L'avis de la cantinière sera sollicité avant toute décision.
- Concernant l'opération de broyage, le terrain situé sous la mairie a été proposé par M. le Maire pour accueillir la machine. Une date en octobre devra être fixée. L'organisation reste à affiner, et une communication sera diffusée sur les réseaux sociaux en temps voulu.
- Dans le cadre de l'appel à projets "Plantation de haies et/ou d'alignement d'arbres champêtres", la commune a déposé un dossier pour la création d'une haie, qui a été retenu par la CAVBS.
- Une visite des Landes du Beaujolais par les experts de GEOPARK, accompagnés d'élus, est prévue pour le 15 juillet.
- Les travaux à la Madone se poursuivent dans de bonnes conditions. Le paratonnerre a d'ores et déjà été installé.

### 11. Médiathèque

- Un concours d'éloquence sera organisé à l'automne. À ce jour, quatre candidats sont déjà inscrits.
- Le cercle de lecture cherche à s'agrandir.

### 12. Aire de loisirs

Les travaux d'installation des nouveaux équipements débuteront à partir du mois de juillet. La date précise reste à confirmer, mais le matériel a d'ores et déjà été réceptionné.

### 13. Gestion des nuisibles

- La période de piégeage des reines touche à sa fin. Il convient désormais de cibler les mâles tout au long de l'été, puis de mettre en place des mesures de protection des ruches dès le début de l'automne.
- Concernant le moustique tigre, une personne domiciliée à Saint-Étienne-des-Oullières a contracté le Chikungunya à son retour de La Réunion. L'ARS a levé l'alerte de risque de transmission locale, écartant tout danger de contagion. M. CROSO rappelle qu'une communication a été publiée sur le site communal afin de sensibiliser la population aux gestes à adopter pour lutter contre la prolifération des moustiques tigres.

### 14. Syndicats

#### Agglo :

- Dans une démarche de proximité, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône entreprend une tournée des communes afin de mieux faire connaître son rôle et ses actions auprès des habitants. À ce titre, elle sera présente sur le marché local le 26 juin.

- Le Président, Pascal RONZIÈRE, annonce la mise en place d'une politique de « Tolérance zéro » à l'encontre des contrôles positifs aux stupéfiants dans les transports du réseau Libellule. À noter que SYTRAL Mobilités devient TCL.
- La CAVBS organise une réception pour tous les Conseils Municipaux du territoire le 9 juillet.
- SYTRAIVAL : réunion le 20 juin
- RPEI : Comité de pilotage 3 juillet

**SMB :**

- Fibois lance la seconde édition de la Grande Fête de la Forêt et du Bois les 11 et 12 juillet prochains au Col de la Casse Froide à Claveisolles.
- Signature des accords du SCOT le 26 juin.

**SDMIS :**

- M. TACHON et M. JACQUET recevront le 11 juin le Lieutenant Sylvain DUPUY (caserne de Villefranche-sur-Saône) et l'Adjudant Cédric MORION (caserne des Briades) dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Une formation aux premiers secours sera également organisée sur la commune en octobre.

**15. Divers**

- Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il convient désormais de désigner un coordonnateur communal et de prévoir, à l'automne, le recrutement des agents recenseurs. Une réunion d'information en visioconférence est proposée aux élus le 4 juillet, afin de leur présenter les modalités de l'enquête ainsi que la méthode de calcul de la population de référence.
- Le Président du Département, Monsieur Christophe GUILLOTEAU invite les maires du nouveau Rhône à sa remise des **Insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur** le 18 juin à Lyon.
- La commune comptant moins de 1 500 habitants selon les estimations 2025 de l'INSEE basées sur les données 2022, le prochain Conseil municipal sera composé de 15 membres.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20**

M. le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le **15 juillet 2025 à 19h**

Le Maire,  
Gérard TACHON

Secrétaire de séance,  
Maurice CROSO